



ENTRE LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALEX**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT OCTOBRE, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire,

Membres élus : 15 – Membres en fonction : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 octobre 2025

Les membres présents (7) : Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Gratienne BASTARD-ROSSET, Carole DUPRÉ, Stéphane BOLLARD, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS ;

Procurations (4) : Guillaume PERISSE à Claude CHARBONNIER, André BOCHET-CADET à Stéphane BOLLARD, Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY à Gratienne BASTARD-ROSSET ; Emmanuelle ROSSI à Catherine HAUETER ;

Absent (1) : Séverine SAOS ;

Madame Gratienne BASTARD-ROSSET a été élue secrétaire de séance.

N°2025/061-20/10

**Objet : MARCHES- Attribution marché de travaux N°2025/TXGRENETTE – Engagement à la
réalisation des travaux**

Rapporteur Claude CHARBONNIER

Claude CHARBONNIER informe les membres du Conseil Municipal que la publication pour la consultation des travaux « Construction d'une halle couverte - GRENETTE » marché N° 2025/TXGRENETTE a été effectuée du 29 Août au 26 septembre 2025 à 12h.

La consultation porte sur 4 lots :

LOT 1 : Démolition – Terrassement – Gros Œuvre

LOT 2 : Charpente – Couverture – Zinguerie

LOT 3 : Electricité

LOT 4 : Aménagement Paysager

Claude CHARBONNIER informe du dépôt de :

LOT 1 : 7 offres (LATHUILLE FRERES / BURDET BATIMENT / CARRETTA / ALPES BOURGOGNE CONSTRUCTION / BACCHETTI ET FILS / FAURE MACONNERIE / BARRACHIN B.T.P)

LOT 2 : 6 offres (CHARPENTES DU LAC / SARL LEMBERSENS FRERES / LP CHARPENTE / TOITS ET CHARPENTES DOMENGET / ALPES-ZINGUERIE / SPATIAL COUVERTURE)

LOT 3 : 4 offres (STECH ELEC / DURET ELECTRICITE / ELECTRICITE ROGER MERILLOD / LANSARD*JO FRANCOIS)

LOT 4 : 1 offre (PARCS ET SPORTS)

Claude CHARBONNIER rappelle que le Maître d'œuvre – SARL 27A ARCHITECTES est chargé de l'analyse des offres et propose un rapport de la notation des entreprises effectuées sur la base des critères énoncés dans le Règlement de Consultation (prix des prestations = 40% - valeur technique = 60%)

Claude CHARBONNIER propose d'analyser le rapport transmis en séance et de débattre sur la réalisation des travaux

Dans le cas de la validation de la réalisation des travaux, Claude CHARBONNIER propose d'attribuer les travaux des 4 lots aux entreprises conformément au rapport de présentation de l'analyse des offres effectuée par le Maître d'œuvre.

**Entendu l'exposé de Claude CHARBONNIER,
Sur proposition du Maire,**

Considérant que des demandes de précisions ont été effectuées à certaines entreprises du lot 1,

Considérant que des demandes de précisions ont été effectuées à une entreprise du lot 2,

Considérant ainsi que ces lots sont en cours d'analyse,

Considérant que l'attribution de ces lots est nécessaire au démarrage du chantier,

Considérant que le lot 3, bien que ne nécessitant aucune demande de précisions, n'est pas le lot prioritaire au démarrage du chantier,

*DEL2025/061-20/10 (suite)
Attribution marché 2025/TXGRENETTE
Engagement réalisation travaux*

*Considérant que le lot 4 n'a reçu qu'une seule offre,
Considérant que à la suite du dépôt du permis de construire, l'architecte des Bâtiment de France a émis des réserves relatives au revêtement des accès,
Considérant que cet avis remet en question l'économie du lot 4,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, des membres présents et représentés,

POUR : 8 (Catherine HAUETER – Emmanuelle ROSSI – Claude CHARBONNIER – Yvette GOLLIET-Gratiennne BASTARD-ROSSET – Carole DUPRE – Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS – Stéphane BOLLARD)
CONTRE : 2 (Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY – André BOCHET-CADET)
ABSTENTION : 1 (Guillaume PERISSE)

- **DECIDE** de réaliser les travaux de la halle couverte (GRENETTE) ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché LOT 1 – LOT 2 – LOT 3 lors d'une séance ultérieure après avoir reçu l'analyse des offres complétée des précisions demandées aux entreprises sollicitées ;
- **DECIDE** de déclarer infructueux le LOT 4 ;
- **DIT** que le Maître d'œuvre devra représenter un DCE conforme aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France ;
- **DIT** que l'offre concernant ce lot sera republiée sur la plateforme mp74 ;
- **DIT** que Madame le Maire devra convoquer le prochain Conseil au plus tôt ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Le Maire,
Catherine HAUETER*

*Le secrétaire de séance
Gratiennne BASTARD-ROSSET*




LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE *31/10/2025*
ET PUBLICATION LE *31/10/2025*